



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 5 janvier 2021

Nouvelle destruction illégale d'un lynx dans le massif jurassien

Le 31 décembre 2020, le service départemental du Doubs de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a été averti par le Centre Athénas de la présence d'un lynx mort dans le canton de Quingey (Doubs).

Des inspecteurs de l'environnement de l'OFB se sont rapidement rendus sur place pour réaliser les premières constatations. Le lynx a ensuite été autopsié dans la journée. Cette autopsie a permis de constater que l'animal a été tué par une arme à feu.

Les investigations se poursuivent dans le cadre d'une enquête judiciaire conduite sous l'autorité du Procureur de la République de Besançon pour identifier le ou les responsables de ce délit (puni d'une peine maximale de 3 ans de prison et 150 000 € d'amende) qui porte une atteinte grave à la population de lynx en France. Au cours de l'année 2020, c'est en effet la troisième destruction illégale de lynx avérée après celles survenues au début de l'année dans les départements du Haut-Rhin et du Jura.

Le Lynx boréal est le seul grand félin sauvage présent en France où l'espèce est considérée comme menacée. Elle est d'ailleurs strictement protégée :

- au niveau international par la Convention de Berne, la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Directive européenne Habitats-Faune-Flore,
- au niveau national, l'espèce bénéficie du statut d'espèce protégée.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

Les populations de lynx en France présentent des situations contrastées suivant les massifs : la population du massif des Vosges a décliné de façon dramatique notamment en raison de destructions illégales, et celle des Alpes peine à progresser. Dans le massif du Jura, la population reste stable et représente environ les deux tiers de la population présente en France.

Les services de l'État préparent depuis 2019 un Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Lynx boréal avec l'ensemble des acteurs concernés par cette espèce au sein d'un comité de pilotage, des comités de massifs et des groupes de travail qui se réunissent régulièrement. Ces instances rassemblent des représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs. Ce PNA a pour objectif de rétablir la population française de Lynx boréal dans un état de conservation favorable. La lutte contre les destructions illégales est une de ses priorités.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex